

Aide de l'État aux chemins de fer.—Afin de permettre la construction de chemins de fer privés en prévision de la colonisation ou à travers des régions peu peuplées où le trafic n'était guère considérable, les gouvernements fédéral et provinciaux, et même les municipalités, durent fournir une certaine aide, qui consistait généralement en une subvention fixe par mille de voie aménagée, et dans les premiers temps, en concessions de terres autres que pour l'emplacement des voies. Au fur et à mesure que le pays grandissait, les inconvénients de la concession de terres devinrent plus manifestes et l'aide accordée prit plus souvent la forme d'une subvention par mille de voie, d'un prêt ou d'une souscription d'actions. Plus tard est venue la garantie des obligations et, depuis l'organisation du National-Canadien, toutes les émissions d'obligations du réseau, sauf celles qui s'appliquent au matériel roulant, ont été garanties par le gouvernement fédéral. Les gouvernements fédéral et provinciaux n'ont plus accordé d'autres concessions de terres ni subventions depuis 1939.

Pendant la période d'expansion ferroviaire antérieure à 1918, certaines provinces garantissaient les obligations de lignes de chemins de fer qui, par la suite, ont été incorporées au National-Canadien. A mesure qu'elles arrivent à l'échéance ou sont retirées, ces obligations sont payées par le National-Canadien en grande partie au moyen de fonds obtenus par l'émission de nouvelles obligations garanties par le gouvernement fédéral. Des obligations garanties par le Nouveau-Brunswick, l'Ontario, le Manitoba, la Saskatchewan, l'Alberta et la Colombie-Britannique ont ainsi été éteintes ces dernières années. Les obligations de chemins de fer garanties par le gouvernement fédéral le 31 décembre 1957 se chiffraient par \$730,348,955; ce montant ne comprend pas \$97,756 d'obligations perpétuelles et d'actions garanties du Grand-Tronc, maintenant rattaché au National-Canadien, dont l'intérêt et les dividendes sont garantis par le gouvernement fédéral.

Sous-section 3.—Trafic

Le tableau 8 donne la statistique de 1948 à 1957 des voyageurs et marchandises transportés par les chemins de fer. Le National-Canadien fait l'objet d'une analyse distincte à la p. 807.

8.—Statistique des services de voyageurs et de marchandises, 1948-1957

Nota.—Les chiffres de 1910 à 1949 figurent au tableau correspondant des *Annuaire*s antérieurs; à compter de l'édition de 1922-1923.

Année	Service de voyageurs				
	Trains-voyageurs-milles productifs ¹	Wagons-voyageurs-milles ¹	Voyageurs transportés ²	Voyageurs-milles	Voyageurs-milles par mille de ligne
1948.....	46,101,568	410,689,409	38,279,981	3,477,273,000	82,193
1949.....	45,680,009	407,421,229	34,883,803	3,193,174,337	74,497
1950 ²	43,744,164	392,800,555	31,139,092	2,816,154,232	65,519
1951.....	46,200,947	415,178,734	30,995,604	3,110,240,504	72,424
1952.....	47,663,617	431,234,562	30,167,145	3,151,261,385	73,319
1953.....	46,977,271	430,726,717	28,736,159	2,985,943,809	69,378
1954.....	45,745,089	416,969,275	28,396,528	2,863,036,611	66,391
1955.....	44,556,022	417,729,975	27,229,962	2,891,685,018	64,853
1956.....	43,782,624	420,687,663	26,070,766	2,907,568,012	64,934
1957.....	41,629,954	409,175,053	22,965,974	2,925,132,819	65,236

Renvois à la fin du tableau, p. 802.